



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de l'Université Toulouse 1 Capitole.

*ENCLAVE - APPRÉCIATION - CARACTÈRE DISPROPORTIONNÉ DU COÛT DES TRAVAUX DE DÉSENCLAVEMENT EN RAISON DES CONTRAINTES IMPOSÉES PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT - RECHERCHE NE POUVANT ÊTRE RÉALISÉE D'OFFICE PAR LA COUR D'APPEL EN L'ABSENCE DE DEMANDE EN CE SENS*

FRANCINE MACORIG-VENIER

Référence de publication : Droit et Patrimoine, N° 76, 1er novembre 1999

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications,  
contacter [portail-publi@ut-capitole.fr](mailto:portail-publi@ut-capitole.fr)

*ENCLAVE - APPRÉCIATION - CARACTÈRE DISPROPORTIONNÉ DU COÛT DES TRAVAUX DE  
DÉSENCLAVEMENT EN RAISON DES CONTRAINTES IMPOSÉES PAR LA DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT - RECHERCHE NE POUVANT ÊTRE RÉALISÉE D'OFFICE PAR LA  
COUR D'APPEL EN L'ABSENCE DE DEMANDE EN CE SENS*

[Cass. 3ème civ., 8 avr. 1999, n° 97-11.716, M. Koprovica c/ Melle Dominione et cts, rejet, CA Montpellier, 17 déc. 1996.]

Dès lors que le demandeur au pourvoi n'avait pas soutenu, dans ses conclusions en appel, que le coût des ouvrages résultant des contraintes imposées par la direction départementale de l'équipement serait disproportionné par rapport à la valeur de son fonds, il ne pouvait être reproché à la cour d'appel de ne pas avoir effectué cette recherche, à laquelle elle n'était pas tenue de procéder d'office.

Cass. 3ème civ., 8 avr. 1999, n° 97-11.716, M. Koprovica c/ Melle Dominione et cts, rejet, CA Montpellier, 17 déc. 1996.